

BEH – Surveillance et déclaration des mésothéliomes en France : bilan

Le numéro de Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire de Santé publique France daté du 28 avril 2020 a pour thème « Surveillance et déclaration des mésothéliomes en France : bilan ».

Au sommaire de ce numéro :

- Programme national de surveillance du mésothéliome pleural (PNSM) : vingt années de surveillance des cas, de leurs expositions et de leur reconnaissance médico-sociale (France, 1998-2017)
- Bilan de la déclaration obligatoire des mésothéliomes 2012-2018 : une exhaustivité encore à améliorer
- Étude des expositions non professionnelles à des facteurs de risque de mésothéliome dans l'étude pilote D0-Mésothéliome 2013-2015

En quelques mots, les articles arrivent à la conclusion de la nécessité de « la prévention sur le risque amiante et de l'information sur les possibilités de recours aux dispositifs de reconnaissance médico-sociale existants ». De plus, la déclaration obligatoire des mésothéliomes est « fonctionnelle [...] mais encore insuffisamment exhaustive » et Santé publique France rappelle le rôle essentiel des médecins à ce niveau.

Télécharger le BEH n°12 du 28 Avril 2020 (pdf – 2,36 Mo)

Source : [Santé publique France](#)

Dispositif national de surveillance des mésothéliomes intégrant la surveillance de leurs expositions

Ce rapport présente le travail d'un groupe d'experts piloté par Santé publique France, en collaboration avec l'Institut national du cancer (INCa). Sur la base d'un état des lieux des systèmes et après avoir défini les enjeux de surveillance pour les prochaines années, **le groupe recommande la mise en place d'un dispositif national de surveillance des mésothéliomes et de leurs expositions intégrant la surveillance médico-sociale (DNSM).**

Ce nouveau dispositif, qui sera mis en place par Santé publique France en lien avec l'INCa, garantira la conservation des acquis et répondra aux nouveaux enjeux, notamment au renforcement des connaissances sur les cas extrapleuraux et leurs expositions. L'articulation entre la surveillance et la recherche sera renforcée : les équipes de recherche du PNSM et de MESONAT seront partenaires du DNSM ; l'ouverture à d'autres équipes sera développée.

La construction du DNSM se fera en lien avec le développement

de la MESOBANK et la labellisation des réseaux cancers rares en 2018. Les connaissances produites seront régulièrement valorisées et pourront être prises en compte dans les actions de prévention, notamment d'information sur le risque amiante en population générale et au travail.

Elles permettront de suivre la sous-déclaration en maladie professionnelle et de contribuer au renforcement de l'information des patients sur leurs droits en matière de reconnaissance et à la promotion de l'information auprès des professionnels de santé. La visibilité internationale sera également un objectif. L'ensemble de ces travaux entre pleinement dans le cadre des actions dédiées des plans gouvernementaux cancer, santé environnement et santé travail.

source : [Santé publique France](#)